Présidence de la République



République Centrafricaine Unité - Dignité - Travail

## DECRET Nº 22. 040 -

## Portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement

\*\*\*\*\*

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Va la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;

Vu le Décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;

## DECRETE:

Article 1° : Monsieur Félix MOLOUA, est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Article 2: Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Centrafricaine.

Fait à Bangui, leg ; FEY, 7722

Pr. Faustin Archange TOUADERA